RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Jean-Marie Vercauteren, Jos Bertrand, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Martine Spitaels, Anne Spaak-Jeanmart, *Conseillers*.

Séance du 20.02.18

#Objet : Application à l'A.S.B.L. "La Vénerie, centre culturel francophone de Watermael-Boitsfort" de l'article 4 de la loi du 14/11/1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions - Subside 2018.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle loi communale ;
Vu la loi du 14/11/1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions ;
DECIDE:

1. d'octroyer le subside de 326.824,00 € prévu à l'article 76201/332-02 du budget ordinaire 2018 à l'A.S.B.L « La Vénerie » ;
2. de définir, comme suit, les conditions d'utilisation des subsides ainsi que les justifications exigées du bénéficiaire :

a. les subsides seront exclusivement affectés à la réalisation de l'objet de l'association bénéficiaire, tel qu'il est défini par ses statuts ;
b. l'association bénéficiaire est tenue de présenter à la commune :

- les comptes et bilan relatifs à l'exercice 2018, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes y afférent, au plus tard le 30/06/2019;
- il y sera joint un rapport de gestion (rapport d'activités) ainsi qu'un rapport sur la situation financière;

c. l'association bénéficiaire est tenue de se réserver tous les moyens de contrôle prévus par la loi du 14/11/1983 lorsqu'elle même dispense des subsides à des tiers bénéficiaires.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
23 votants : 23 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 21 février 2018

Le Secrétaire communal,

Etienne Tihon

L'Echevin(e) délégué(e),

Alain Wiard